

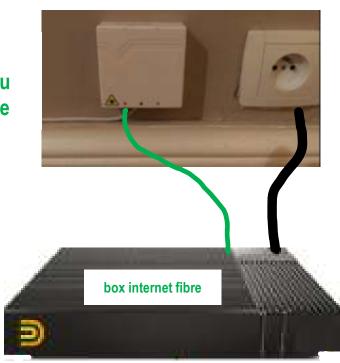


Réseau privé historique appartenant à Orange (hérité de l'Etat, PTT/France Télécom)



Réseau public neuf appartenant aux collectivités

Internet par le réseau fibre optique





Un réseau télécom public au service de tous

Le cadre :

le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDDAN) approuvé en 2012, actualisé en 2018 par le Département

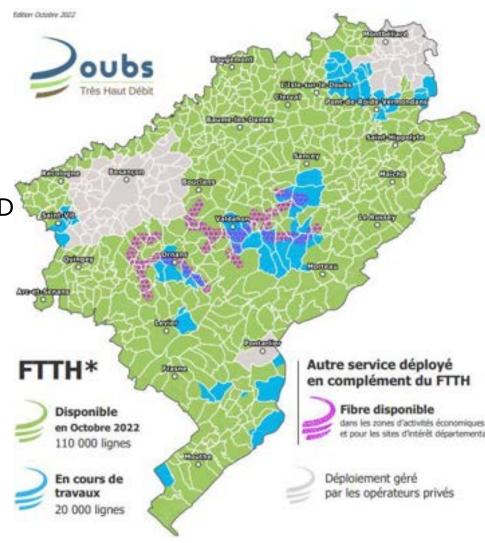
L'objectif: 100 % fibre optique d'ici fin 2022

L'aménageur public : le Syndicat mixte Doubs THD

(Département + Communautés de communes)

En chiffres:

- 1 décennie de travaux
- **120 000** foyers et entreprises à raccorder
- 228 000 habitants concernés
- 111 883 locaux déjà éligibles (14 novembre 2022)
- 50 582 locaux raccordés (46 %)
- 485 communes concernées
- **220 M€** d'investissement



Les financements

✓ Département : **33,5** millions depuis 2013



- ✓ Communautés de communes des Portes du Haut Doubs :
 - 10 € / habitant / an durant 15 ans (280 k€ par an)
- Région Bourgogne Franche Comté
- ✓ Etat







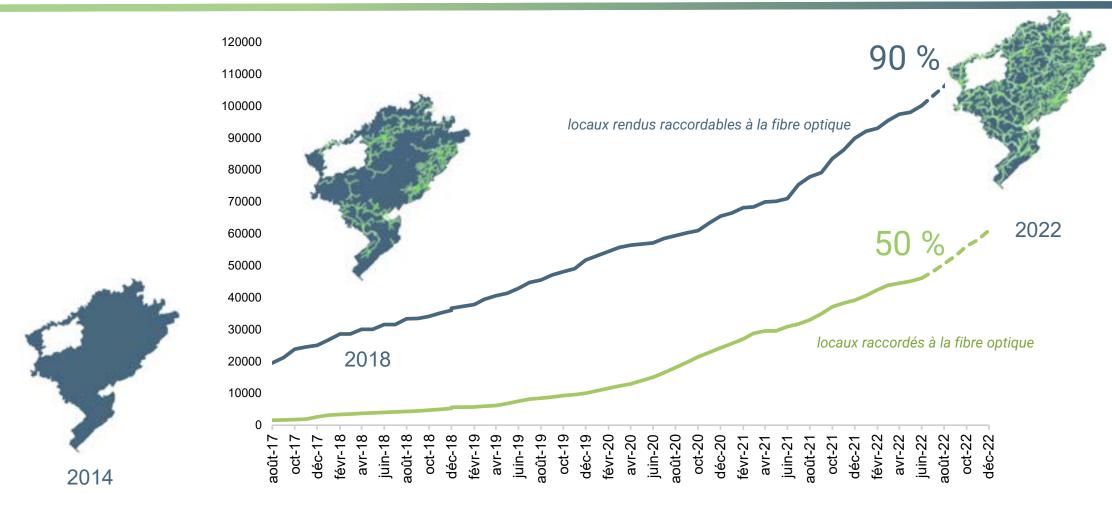




Communauté de Communes

Loue Lison

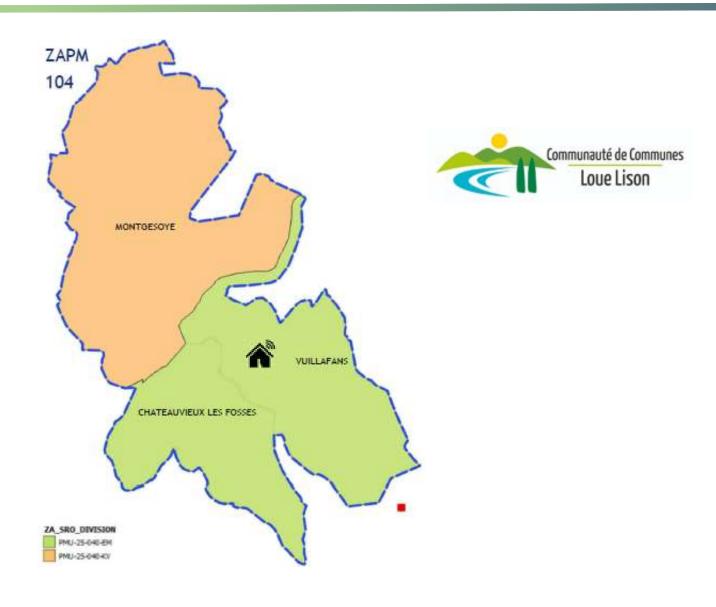
Un aménagement d'envergure départementale



220 M€ d'investissement public au service de 230 000 habitants et 10 000 entreprises



Secteur concerné pour la fibre





Secteur concerné pour la fibre

✓ Rattachement au central optique de LODS

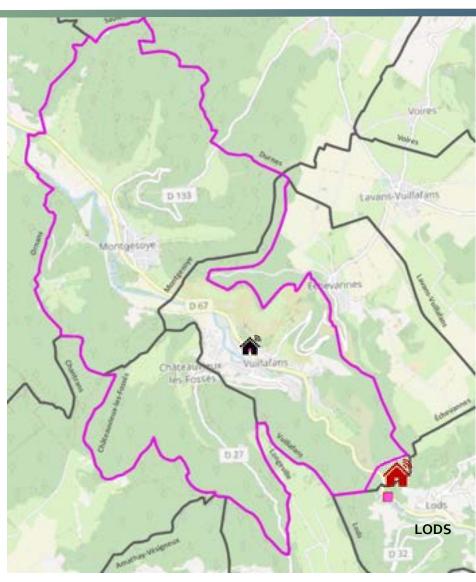








1 21 juin 2022



Les investissements pour la fibre jusqu'au domicile

- ✓ 894 lignes déployées progressivement à partir de fin novembre 2022, soit un investissement de 1000 € HT par local desservi (hors quelques écarts)
- **1** local technique installé à Vuillafans, **2,5** kilomètres de génie civil, **26** kilomètres de câbles déployés (63 % souterrain, 27% en aérien), **55** poteaux remis en état, **22** poteaux installés, **220** boîtiers techniques de brachement installés









Les investissements pour la fibre jusqu'au domicile





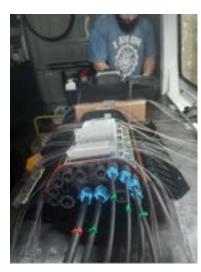






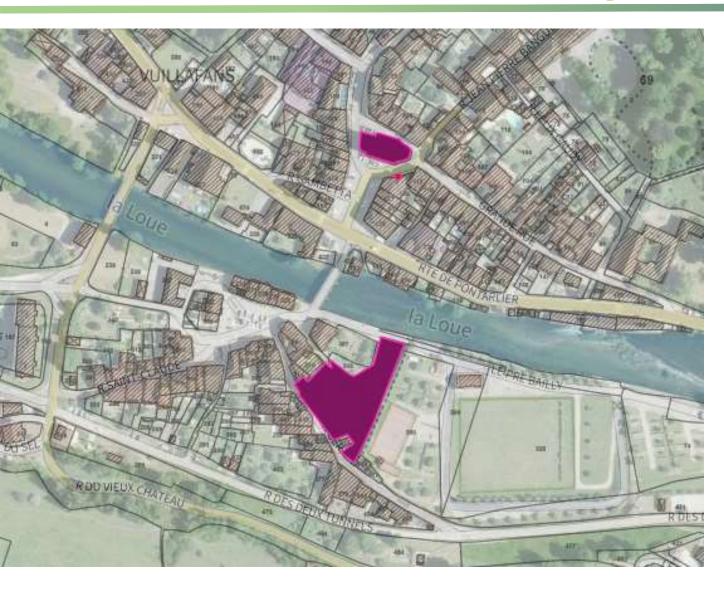








Secteur en cours d'étude (prescriptions ABF)



VUILLAFANS

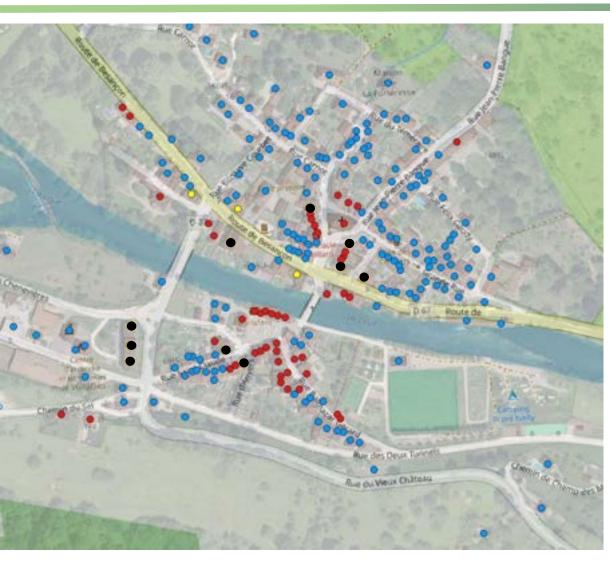
Place Saint-Vernier / place du Champ de mars / rue Gérard

Attentes prescriptions précises des services de l'Architecture et du Patrimoine (pose en façades d'un secteur protégé)

Refus pose boîtier façade au 19 Place du champ de mars (impact pour le 21 aussi)



Carte éligibilité prévisionnelle VUILLAFANS



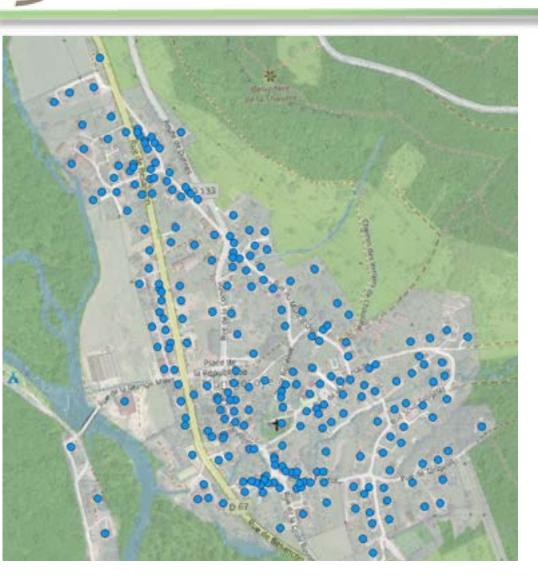
- Eligibilité à partir de début décembre
- Eligibilité courant décembre (collectif en cours)
- Collectif non conventionné
- Zone ABF (éligibilité courant janvier)

Eligibilité prévisionnelle CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES



• Eligibilité à partir de début janvier 2023

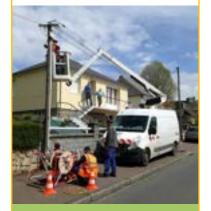
Carte éligibilité prévisionnelle MONTGESOYE



• Eligibilité à partir de début janvier 2023



Construction et Propriété



Doubs Très Haut Débit



Exploitation technique et commerciale



Altitude Infra



Dioptic



Abonnements et Usages



Opérateurs commerciaux FAI



Clients finaux







Les pièges du démarchage à domicile

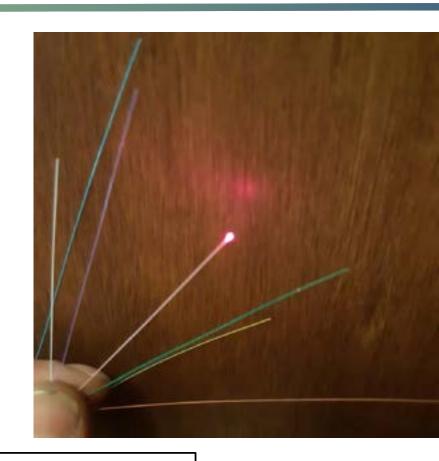


- ✓ Exigez la présentation d'une carte d'accréditation et noter le nom
- ✓ Ne signez aucun document immédiatement, s'il ne vous paraît pas clair, ne versez rien en liquide
- √ N'hésitez pas à appeler le Fournisseur (FAI) pour vérifier la démarche et vous faire confirmer les conditions de souscription
- ✓ Propos mensongers ou méthodes déloyales régulièrement signalés :
 - le réseau cuivre va être coupé d'ici un mois
 - je suis mandaté par la mairie ou le Syndicat mixte Doubs THD
 - je représente celui qui a construit le réseau et je dois vérifier votre installation
 - seul le FAI « untel » a le droit de proposer ses offres pendant 6 mois
 - le raccordement est gratuit, mais seulement si vous signez tout de suite



Qu'est ce que la fibre optique ?

- ✓ mince fil de verre
- ✓ transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière
- ✓ elle offre aujourd'hui des débits beaucoup plus importants que l'ADSL (jusqu'à 1 000 fois plus rapide)



La fibre optique, beaucoup plus performante, moins énergivore, et surtout moins sensible aux aléas météorologiques que le cuivre



Mes nouveaux usages numériques



Multiconnexions

simultanées



Fini les latences et contrainte de débit



Transfert de fichiers lourds





Télévision Haute Définition





Mes nouveaux usages numériques

Télé surveillance et Domotique optimisées



Télétravail facilité





Accessibilité à la télémédecine



Conversations vidéos sans latence



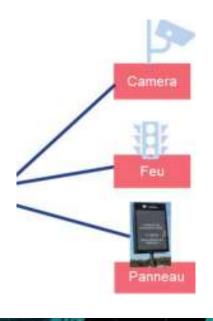
Les autres usages numériques

Gestion optimisée multi-sites publics ou <u>entreprises</u>

Mise à jour logiciels, externalisation serveurs Transfert de fichiers lourds



Réseau support de l'internet des objets au service des <u>collectivités</u>, des territoires intelligents (vidéoprotection, capteurs de qualité de l'air, gestion du stationnement...)





Comment accéder au Très Haut Débit par la fibre ?

En 3 étapes

1-vérifier son éligibilité

2-choisir un FAI et passer une commande

3-se faire raccorder et mettre en service







La fibre optique arrive dans ma commune!

Je teste mon éligibilité à la fibre optique sur :

www.doubs-thd.org

Rubrique éligibilité

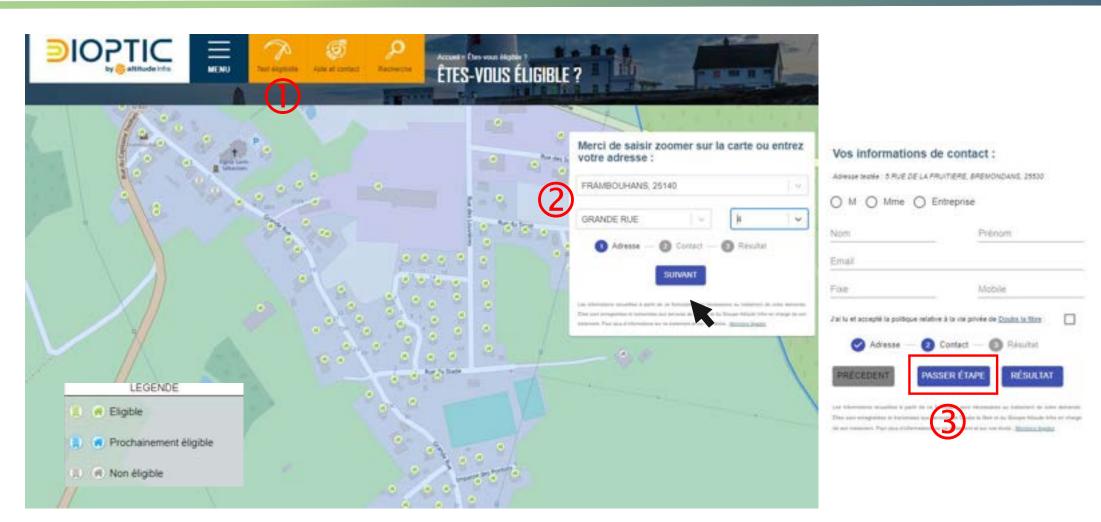


En cas de réponse négative ou d'adresse non ou mal répertoriée, contacter le Syndicat mixte

(contact@doubs-thd.com)



Je teste mon éligibilité





Je teste mon éligibilité



Les Fournisseurs de services pour les particuliers





Aucun opérateur commercial (FAI) n'a d'exclusivité sur le réseau (mais pas d'obligation d'être présent non plus), le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire ; je pourrai m'abonner à l'opérateur de mon choix sous réserve de sa présence commerciale pour un FAI national



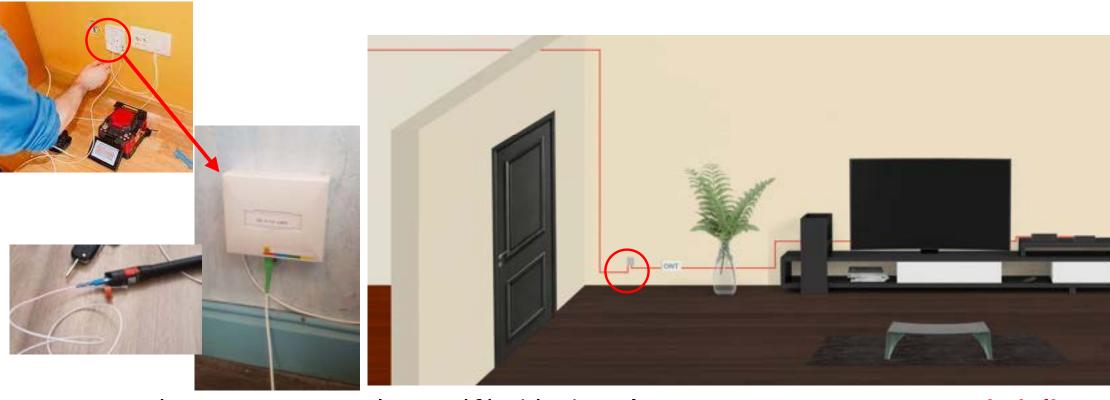
La fibre pour les professionnels et collectivités





Mon raccordement à domicile

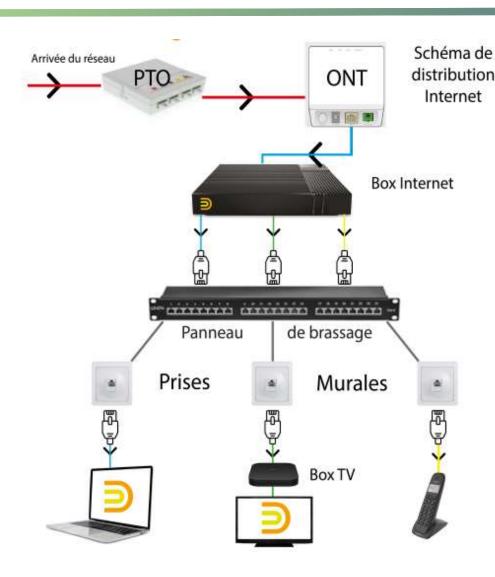
Lors de la souscription d'un service fibre, la FAI choisi propose un RDV d'installation. Un installateur vient effectuer **le raccordement de mon domicile** (sous-traitant).



Une opération unique qu'il est préférable de **préparer et accompagner** ⇒ **« chek-list »**



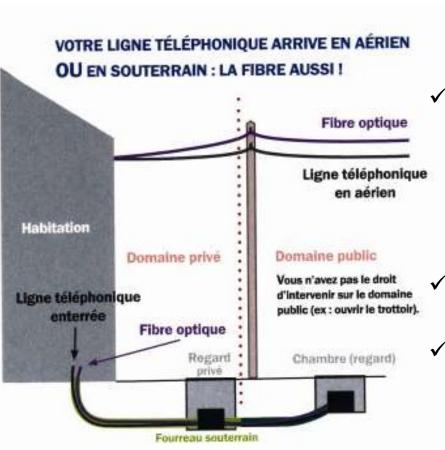
Mon raccordement à domicile (récent)







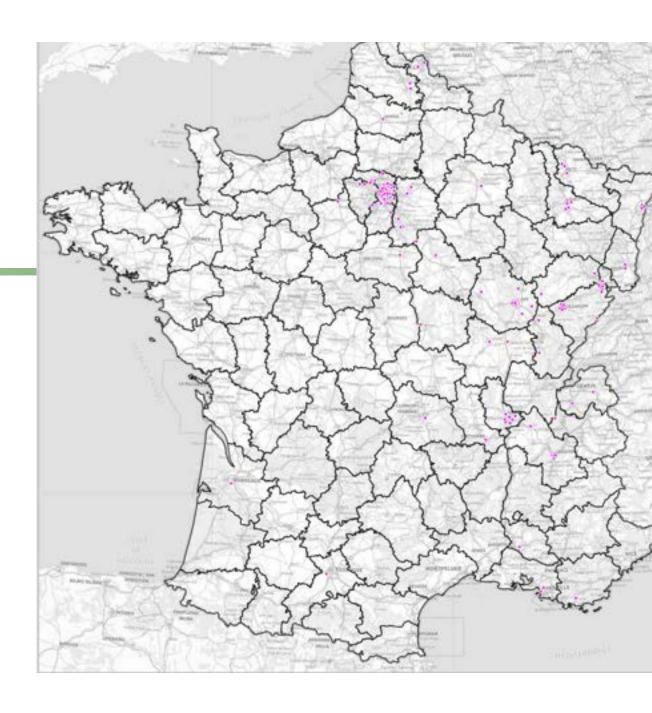
Mon raccordement à domicile



- ✓ sauf impossibilité ou cas particuliers, le câble de fibre cheminera par le même parcours que le réseau cuivre historique ; l'installateur fibre ne touche pas au réseau cuivre existant, totalement indépendant.
 - ne pas se laisser imposer l'emplacement de la prise et la parcours du câble dans votre domicile ; prévoyez les goulottes ou gaines si vous souhaitez que le câble ne soit pas apparent
- ne pas laisser faire des percements dans des portes ou fenêtres; au besoin, refuser l'intervention
- le raccordement est pris en charge par le Syndicat mixte (qui rembourse le FAI) quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir, mais les travaux éventuels pour déboucher une conduite ou passer une dalle sont à votre charge



Domiciliation des 192 sous-traitants des FAI nationaux intervenant sur le réseau public du Doubs







Alerte sur les raccordements des français à la fibre via les réseaux publics

JUNULET 2022

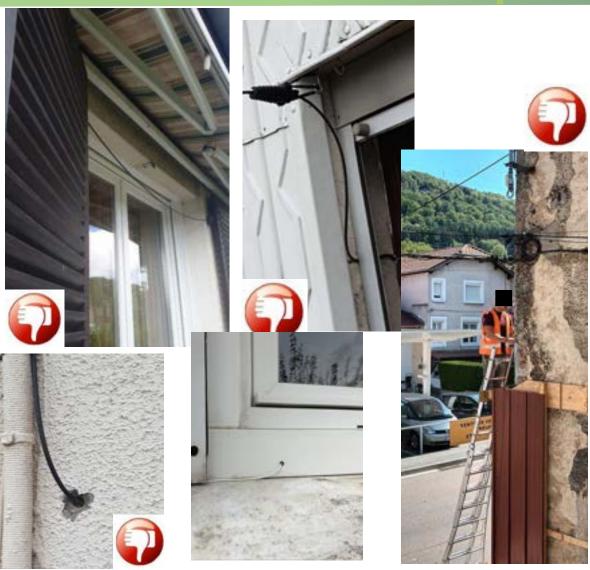
L'association Avicca passe à l'offensive!

Afin d'obtenir un changement rapide et concret des conditions de mise en œuvre des raccordements à la fibre optique (FttH) par les opérateurs télécoms, le Président de l'Avicca et Sénateur de l'Ain Patrick CHAIZE, annonce déposer une proposition de loi à visée coercitive et, le cas échéant, demander l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Jeudi 7 juillet 2022 à Paris – Lors d'une conférence de presse exceptionnelle, à l'issue de son conseil d'administration, l'association Avicca, par la voix de son Président Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain, a annoncé un plan de bataille inédit. L'objectif : garantir « une bonne fois pour toutes » la qualité des réseaux fibre optique construits par la puissance publique et par ce biais, défendre les intérêts des collectivités et des usagers.

« ... il est intolérable de constater que les investissements réalisés avec de l'argent public se dégradent au fil du temps. C'est pourquoi j'ai décidé, au nom de l'Avicca et des collectivités territoriales représentées, de passer à l'offensive afin de mettre les opérateurs face à leurs responsabilités. »

Des installations « en privé » à éviter



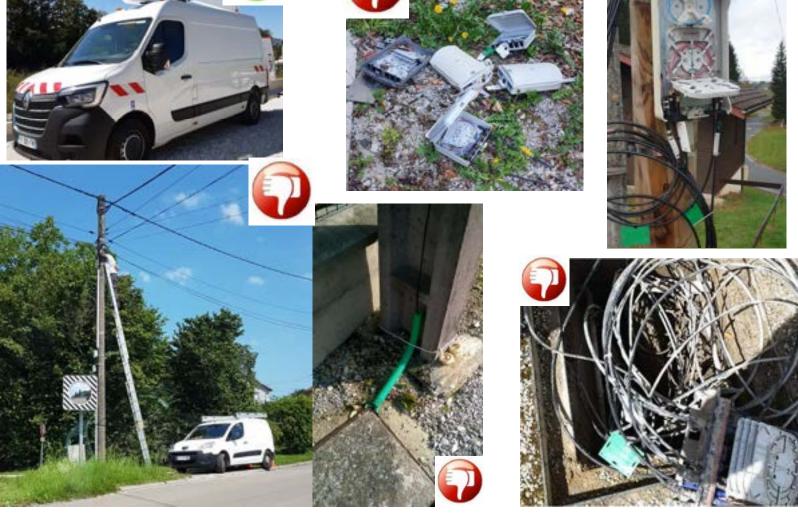






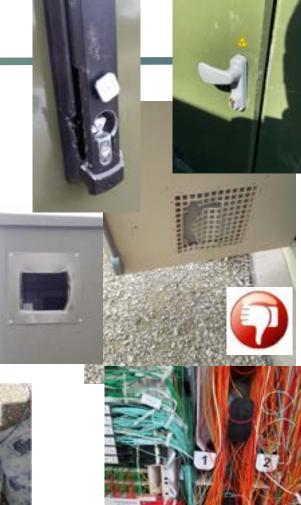


Des dégradations vues sur le réseau









Une fois connecté, en cas de déconnexion, que faire ?

- ✓ Premièrement, **toujours informer son FAI** afin qu'il déclenche des vérifications de ses équipements (ouverture d'un signalement incident)
- ✓ Si le problème n'est pas de son ressort (problèmes sur le réseau en amont de votre raccordement), votre FAI déclenchera notre exploitant et mainteneur réseau, éventuellement après envoi d'un 1^{er} intervenant par ses soins pour les FAI nationaux
- ✓ En cas de difficultés persistantes ou anormales, possibilité de saisir le Syndicat mixte directement <u>contact@doubs-thd.com</u> ou <u>09.71.16.60.20</u> (mais, <u>toujours après signalement</u> de la panne à son FAI)

Nous contacter



6, rue du collège 25 800 VALDAHON contact@doubs-thd.com

Téléphone :

<u>09 71 16 60 20</u>

Site internet :

www.doubs-thd.org

Questions / réponses ...